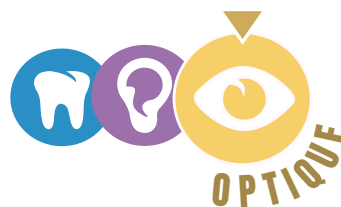


100% SANTÉ

Envoyez-nous votre devis avant de l'accepter !



Quels produits ?



Des lunettes de qualité, 100% remboursées pour les petits comme pour les grands !



En pratique ?

- 01 Votre opticien **doit obligatoirement** vous proposer un devis mentionnant au minimum le 100% santé.
- 02 Vous avez également la possibilité de choisir une autre offre.

Offre 100% santé

Offre libre



- Un choix de montures adultes et enfants.

- Les montures dites de marque.



- Verres homologués pour toutes les corrections visuelles (verres amincis, durcis, anti-reflet et anti-rayures).

- Tous types de verres incluant des options supplémentaires comme le traitement anti-lumière bleue ou polarisant.



- Prix de vente limités.

- Prix libres fixés par l'opticien.



- Les équipements vous seront totalement remboursés par l'assurance maladie et votre complémentaire santé.

- Les équipements seront remboursés à hauteur des garanties de votre contrat.



Renouvellement tous les 2 ans pour un adulte (1 an si changement de vue) et 1 an pour les enfants de moins de 16 ans.



Vous pouvez mélanger les deux offres ! Par exemple, une monture de marque avec des verres 100% santé ou une monture 100% santé avec des verres de l'offre libre.

Exemple de remboursement d'un équipement composé d'une monture et de verres progressifs :

	Frais réels	-	Part Sécurité sociale (60% de la BR*)	-	Remboursement mutuelle	=	Reste à payer
100% SANTÉ	210€ (dont 30€ de monture)		37,80€		172,20€ (dont 24,60€ de monture)		0€
LIBRE	420€ (dont 100€ de monture)		0,09€		340€ (dont 60€ de monture)		79,91€

(*) BR : Base de remboursement

Grâce à la Garantie Magnifico d'APS



Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Le 100% santé a été mis en place pour **améliorer l'accès aux soins**.

- ✓ L'opticien est **dans l'obligation de présenter un devis 100% santé**.

- ✓ Vous êtes **100% remboursé !**

www.aps-prevoyance.fr

